

Rapport annuel



ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

Rapport
annuel

2011 2012



ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

Québec, le 11 octobre 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée
nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai
l'honneur de vous présenter le
*Rapport annuel de l'Ordre des
évaluateurs agréés du Québec*
pour l'année financière terminée
le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'expression de ma
haute considération.

Le ministre responsable
de l'Application des lois
professionnelles,
M^e Bertrand St-Arnaud

Montréal, le 11 octobre 2012

Honorable Bertrand St-Arnaud
Ministre responsable
de l'Application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai
l'honneur de vous présenter le
*Rapport annuel de l'Ordre des
évaluateurs agréés du Québec*
pour l'année financière terminée
le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le
Ministre, l'expression de mes
salutations distinguées.

La présidente,
Francine Fortin, É.A.

Montréal, le 11 octobre 2012

M^e Jean Paul Dutrisac
Président de l'Office des
professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai
l'honneur de vous présenter le
*Rapport annuel de l'Ordre des
évaluateurs agréés du Québec*
pour l'année financière terminée
le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'expression de mes
salutations distinguées.

La présidente,
Francine Fortin, É.A.

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



En mai 2011, le Conseil d'administration de l'Ordre me faisait l'honneur de renouveler mon mandat à titre de présidente de l'Ordre. J'ai donc, encore une fois, le privilège de vous présenter les réalisations de l'exercice 2011-2012, lesquelles sont le résultat

d'une fructueuse collaboration entre les membres du Conseil d'administration, du comité exécutif, des bénévoles et des employés de la permanence de l'Ordre, bref de la « grande » équipe de l'Ordre.

Je veux exprimer ma gratitude à chacun des membres de cette équipe. Je souligne aussi au passage la contribution des membres de l'Ordre qui alimentent notre réflexion par leurs questions et leurs commentaires, forçant aussi l'Ordre (et pas juste ses membres) à l'amélioration continue!

Plusieurs chantiers amorcés durant l'exercice précédent ont trouvé leur aboutissement ou leur vitesse de croisière cette année.

ARM : un chantier réglé



Le 6 octobre 2011, à la résidence du délégué général du Québec à Paris, j'ai eu l'honneur de signer, au nom de l'Ordre, un **Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM)** avec mon vis-à-vis du Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière (CNEFAF).

Cette signature intervenait dans le cadre d'une Entente France-Québec signée en 2008 qui vise à faciliter et à accélérer l'acquisition d'un permis pour l'exercice d'une profession, d'une fonction ou d'un métier réglementé(e)s au Québec ou en France, par l'adoption d'une procédure commune de reconnaissance des qualifications professionnelles.

Ainsi, un évaluateur agréé qui voudrait obtenir un permis d'exercice en France, n'aura qu'à compléter une formation d'appoint (une quarantaine d'heures) pour être inscrit au registre du CNEFAF.

De même, un membre du CNEFAF qui souhaiterait pratiquer au Québec, pourra obtenir le titre d'évaluateur agréé, sous réserve de compléter sa formation en matière d'évaluation municipale, de droit civil statutaire et immobilier et de normes de pratique professionnelle.

Cette entente consacre nos deux organisations comme membres à part entière d'un monde professionnel sans frontières, axé sur la qualité des services professionnels dispensés par nos membres respectifs, lesquels sont des acteurs actifs du développement économique du Québec et de la France.

Le 9 février 2012, l'Office des professions a approuvé le *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'OEAQ pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.*

La défense du système d'évaluation municipale : un chantier récurrent

Dans la foulée des interventions publiques faites par des lobbys de propriétaires concernant les hausses de valeurs de propriétés riveraines ou de quartiers « gentrifiés », le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire déposait, en mars 2011, un projet de *Loi permettant aux municipalités d'octroyer un crédit de taxes à certains propriétaires d'immeubles résidentiels touchés par une hausse de leur valeur excédant la moyenne de façon significative* (Projet de loi n° 4).

Le premier vice-président de l'Ordre Richard Côté, É.A., la secrétaire générale Céline Viau et moi-même avons alors entrepris une tournée des responsables politiques des partis représentés à l'Assemblée nationale afin de les sensibiliser à l'importance de maintenir le principe d'équité du système actuel.

Au chapitre de l'évaluation municipale, l'Ordre était également présent au Salon qui se tenait dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités : une façon de communiquer directement avec les élus et les dirigeants des municipalités confrontés aux questions de leurs citoyens à propos des hausses de valeur des propriétés. Rappelons que ce dossier a suscité de nombreux échanges avec les médias.

Des chantiers à poursuivre

Le 29 mars 2012, le *Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société* est entré en vigueur. Il avait été adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre le 25 mars 2011 suite aux consultations auprès de tous les membres de l'Ordre et il a été approuvé par l'Office des professions le 28 novembre 2011. Le prochain exercice marquera le début de sa mise en application.

Parallèlement, le **Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'OEAQ** est entré en vigueur. Il vise à apporter des modifications de concordance pour permettre l'exercice en société.

En février, suite à l'annonce du **regroupement des trois ordres comptables** (CA, CMA et CGA) pour créer l'Ordre des comptables professionnels agréés, l'Ordre a transmis à l'Office des professions une lettre exprimant ses préoccupations quant à la nouvelle définition très large du champ d'exercice des comptables qui chevauche celui des É.A. Le 30 mars, suite au dépôt du Projet de loi n° 61 (« *Loi sur les comptables professionnels agréés* »), l'Ordre a émis un communiqué exprimant ces mêmes préoccupations et le même jour, j'ai été sollicitée pour une entrevue à Radio-Canada qui a fait réagir tant les instances politiques que les ordres concernés. Les représentations auprès des instances gouvernementales auront lieu au début du prochain exercice.

La poursuite des opérations du **Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre** a suscité plusieurs séances de travail entre la direction de l'Ordre et du Fonds. Les périodes d'implantation commandant toujours des ajustements, nous souhaitons continuer de travailler à bâtir un programme de protection contribuant à la protection du public et répondant aux intérêts et aux besoins des membres assurés.

La relève : le chantier à ne pas négliger

D'importants travaux ont eu cours en 2011 et 2012 pour mettre en place un **certificat en évaluation à l'Université du Québec en Outaouais**. En effet, le besoin pressant de relève a mené les partenaires institutionnels de la région à se regrouper sous la gouverne de la ville de Gatineau, afin de faire les représentations nécessaires à la mise en place d'un tel programme.

Le contenu du programme a été adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre, à sa séance de novembre 2011. Les turbulences du « printemps érable » ayant reporté les travaux, ceux-ci seront repris au cours de l'été 2012.

Comme chaque année, en février, l'Ordre organisait la 9^e édition du **cocktail employeur/étudiant à l'Université Laval**. Près de quatre-vingt (80) personnes étaient présentes, dont une vingtaine d'évaluateurs agréés représentant une dizaine d'employeurs.

Une nouveauté toutefois : dans la même semaine, l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval a tenu, en partenariat avec l'Ordre, la première **Simulation interuniversitaire** visant à promouvoir le programme de gestion immobilière de l'Université Laval auprès des autres universités du Québec. À l'issue de la journée, j'ai remis, au nom de l'Ordre, le premier prix d'une valeur de 1 000 \$ à l'équipe gagnante.

Par ailleurs, depuis 2006, dans le cadre de l'action de sensibilisation sur l'avenir de la profession et la relève, l'Ordre analyse diverses statistiques et informations sur les occasions de carrière et les conditions de travail des évaluateurs. Une première **enquête salariale** a été menée par l'Ordre en 2001, elle a été répétée en 2006 et, récemment, en juin 2011. Ses résultats figurent sur le site de l'Ordre, dans la rubrique consacrée à la relève.

Congrès 2012 : un chantier... chaud!



Je m'en voudrais de passer sous silence l'**excellent travail du comité organisateur du Congrès 2012** qui nous a offert une rencontre aussi agréable que formatrice à la fin du mois de mars 2012... sous une température plus que printanière!

À cette occasion, la profession a reconnu l'implication exceptionnelle de l'**évaluateur agréé Richard Lahaye**, à qui le **Prix Engagement 2012** a été remis.

Le mandat de l'Ordre : un chantier permanent

Chaque année, le rapport de la présidente permet de présenter les faits saillants de l'exercice passé. Ce faisant, il passe sous silence l'essentiel du travail réalisé jour après jour par les bénévoles et la permanence dans le cadre du mandat de protection du public de l'Ordre : enquêtes et poursuites disciplinaires, inspection professionnelle, admission de nouveaux membres, développement et reconnaissance d'activités de formation, rédaction et application de lois et règlements – près d'une vingtaine! –, organisation d'activités associatives, réponses aux nombreuses demandes des membres et du public, etc. Je vous invite donc à prendre connaissance du rapport annuel qui expose le travail colossal réalisé en cours d'année par et pour les membres de l'Ordre et le public.

Les élections de mai 2011 ont permis d'intégrer de nouveaux évaluateurs agréés au Conseil d'administration : Simon Beauchemin, Christian Brisson et Pierre Marchand.

Je désire remercier les administrateurs sortants pour leur contribution au développement de la profession : Céline Chartrand, Donald Larouche, évaluateurs agréés et surtout, un de nos « vétérans » : Gérard Brahic, É.A.

Je veux également souligner la contribution – essentielle à la réalisation de notre mandat de protection du public – des administrateurs nommés par l'Office des professions : Julien Letarte, Annie Langlois, Pauline Leblond et Éline Zakaïb. Au cours du prochain exercice, nous pourrions continuer de compter sur la participation de Christiane Lemelin, Hélène Turgeon et Jean-Guy Lorrain.

Nul doute que le prochain exercice apportera sa part de surprises, de projets, de débats et de défis pour la profession. J'espère que vous serez à nos côtés pour relever ces défis.

La présidente,

Francine Fortin, É.A.

Conseil d'administration et permanence 2011-2012

Le comité exécutif

- **Francine Fortin, É.A.**, présidente
(élue le 19 mai 2011 au suffrage des administrateurs)
- **Richard Côté, É.A.**, premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle (à compter du 19 mai 2011) et deuxième vice-président, responsable de la formation (jusqu'au 19 mai 2011)
- **Pierre Gosselin, É.A.**, trésorier, responsable des services aux membres
- **Pierre Goudreau, É.A.**, premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle (jusqu'au 19 mai 2011)
- **Martine Sirois, É.A.**, deuxième vice-présidente, responsable de la formation (à compter du 19 mai 2011)
- **Annie Langlois**, administratrice nommée par l'Office des professions (jusqu'au 19 mai 2011)
- **Pauline Leblond**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 19 mai 2011)

Les administrateurs et administratrices¹

- **Simon Beauchemin, É.A.**, Montréal (à compter du 19 mai 2011)
- **Gérard Brahic, É.A.**, Mauricie (jusqu'au 19 mai 2011)
- **Christian Brisson, É.A.**, Saguenay–Lac-St-Jean–Côte-Nord (à compter du 19 mai 2011)
- **Céline Chartrand, É.A.**, Montréal (jusqu'au 19 mai 2011)
- **Richard Côté, É.A.**, Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent
- **Josée Fecteau, É.A.**, Montréal
- **Alain Fontaine, É.A.**, Estrie
- **Francine Fortin, É.A.**, Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent
- **Pierre Gosselin, É.A.**, Montréal
- **Pierre Goudreau, É.A.**, Montréal
- **Annie Langlois**, administratrice nommée par l'Office des professions (jusqu'au 19 mai 2011)

- **Claude Laramée, É.A.**, Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
- **Annie Lavigne, É.A.**, Montréal
- **Pauline Leblond**, administratrice nommée par l'Office des professions
- **Christiane Lemelin**, administratrice nommée par l'Office des professions
- **Julien Letarte**, administrateur nommé par l'Office des professions (du 19 mai au 24 novembre 2011)
- **Jean-Guy Lorrain**, administrateur nommé par l'Office des professions (à compter du 24 février 2012)
- **Pierre Marchand, É.A.**, Mauricie (à compter du 19 mai 2011)
- **Stéphan Roy, É.A.**, Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent
- **Martine Sirois, É.A.**, Montréal
- **Hélène Turgeon**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 19 mai 2011)
- **Élaine Zakaïb**, administratrice nommée par l'Office des professions (jusqu'au 19 mai 2011)

La permanence

- **Céline Viau**, secrétaire générale
- **Michel Fournier, É.A.**, syndic
- **Christiane Guimond, É.A.**, coordonnatrice aux affaires professionnelles et inspectrice
- **M^e Elena Konson**, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications
- **Patricia Landry**, coordonnatrice au développement de la formation
- **Josée Laporte**, secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission
- **Lorraine Abel**, secrétaire du syndic, préposée à l'accueil
- **Jérôme Cambonie**, soutien à la formation
- **Geanete William**, contrôleur

¹ Le règlement de l'OEAQ en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activités professionnelles des membres.

Rapport des activités du Conseil d'administration et du comité exécutif



Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres du Conseil d'administration (CA) se sont réunis trois (3) fois, soit : le 19 mai, le 24 novembre 2011 et le 24 février 2012. Le CA a tenu des conférences téléphoniques le 26 mai et le 3 octobre 2011.

Le comité exécutif (CE) a siégé six (6) fois : le 3 mai, le 19 juillet, le 20 septembre et le 24 novembre 2011 ainsi que le 19 janvier et le 1^{er} mars 2012.

Il a tenu six (6) conférences téléphoniques : le 20 juin et le 10 novembre 2011, ainsi que les 23 et 25 janvier, le 9 février et le 1^{er} mars 2012.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

Structure de fonctionnement des comités

- Élection du comité exécutif de l'Ordre (CA);
- Nomination des membres et secrétaires des divers comités statutaires, comités *ad hoc* et groupes de travail (CA et CE);
- Nomination d'un syndic adjoint (CA);

Activités réglementaires

- Adoption du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'OEAQ pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* (CA);

- Adoption de la version anglaise du *Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société* (CA);
- Adoption de la version anglaise du *Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'OEAQ* (CA);
- Décision d'autoriser la présidente de l'Ordre à prendre toutes dispositions appropriées afin de soumettre à l'Autorité des marchés financiers une requête en vue d'obtenir une autorisation à assurer (via le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre [le « Fonds d'assurance »]) la responsabilité professionnelle des sociétés au sein desquelles les membres sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles (CA);

- Adoption du *Règlement sur le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration, les assemblées générales et le lieu du siège de l'OEAQ* (CA);
- Décision d'entamer le processus de révision du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ* et/ou du *Règlement sur les stages de perfectionnement de l'OEAQ* (CA);
- Décision de dispenser de leur obligation de suivre la *Formation de transition sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière (Module 1 : Éléments de base caractérisant la modernisation)* les membres qui ont participé à au moins 50 % des travaux d'un comité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (le « MAMROT ») relié directement à la modernisation de la réglementation sur le contenu des dossiers en évaluation municipale (CA et CE);
- Approbation du registre des activités de formation continue (CE);
- Décisions sur la révision des demandes de reconnaissance des activités de la formation continue (CE);
- Décision de radier du Tableau de l'Ordre sept (7) évaluateurs agréés pour le non-respect du *Règlement sur la formation continue des membres de l'OEAQ* (CE);
- Nomination des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs de l'examen d'admission écrit et oral à Montréal et à Québec (CE);
- Adoption des résultats de l'examen d'admission du mois d'octobre 2011 et des révisions de notes (CE);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 40 candidats ayant réussi l'examen, soit :
Anthony-Charles Albert, Jean-François Arteau, Véronique Audet, Charles-Antoine Beaulieu, Jacinthe Bellemare, Mohamed Beztami, Mathieu Bisailon, Jean-Philippe Brisson, Guillaume Caron, Geneviève Caron-Martin, David Chandonnet, Joannie Dansereau, Vincent Drolet, Alexis Duhaime, Martine Durand, Pierre-Luc Dussault, Julie Gagné, Pierre-Alexandre Giasson, Erica Giesbrecht, Jean-Marc Jobin, Luc Jomphe, Fanie Kingsbury, Jean-Hugues Lafontaine, Benoît Lalande, Gilles Laurence, Catherine Lavoie, Vincent Leduc, Sandra Lemay, Dominic Lemelin, Mélissa Magny, Jean-Baptiste Martin, Mario Morin, Simon Paré, Jean-Philippe Parke-Bédard, Pol Reny, Patrice Savard, Julie St-Arnaud, Joëlle Thauvette, Nathalie Tremblay, Frédéric Villemure (CE);
- Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation (CE);
- Décision de reconnaître sept (7) heures de formation continue par journée d'un colloque ou d'un congrès, lorsque leur contenu est considéré avoir un lien avec les activités professionnelles exercées par les évaluateurs agréés (CE);
- Décisions sur les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre dans les cas particuliers (CE);
- Décision et suivi sur une demande particulière de dispense de l'obligation de formation continue (CE);
- Adoption de la *Politique sur la conduite des affaires de l'Ordre, l'administration de ses biens, la conduite des affaires du Conseil d'administration et du comité exécutif* (CA);
- Approbation du programme d'inspection professionnelle (CA);
- Approbation de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle du Fonds d'assurance (CA);
- Décision de requérir du Fonds d'assurance les documents et calculs ayant servi à l'établissement de la prime d'assurance 2012-2013 (CE);
- Adoption de canevas de code de régie interne entre l'Ordre et le Fonds d'assurance (CA et CE);
- Décision de soumettre au Conseil d'administration une proposition globale d'orientation en matière d'établissement de la prime d'assurance par le Fonds d'assurance (CE);
- Décision de ne pas retenir, pour l'exercice 2012-2013, le concept de la prime unique d'assurance de la responsabilité professionnelle et de requérir du Fonds d'assurance une nouvelle proposition (CA);
- Décision de maintenir la demande faite au Fonds d'assurance de collecter des membres assurés des informations pertinentes à l'établissement de la prime d'assurance de la responsabilité en fonction notamment du chiffre d'affaires réalisé (CA);
- Décision de déposer une demande d'enquête disciplinaire auprès du syndic de l'Ordre concernant la conduite professionnelle de trois (3) évaluateurs agréés (CE);
- Suivi des demandes d'enquête disciplinaires auprès du syndic de l'Ordre concernant la conduite professionnelle de cinq (5) évaluateurs agréés (CE);

Décisions de nature professionnelle

- Décision d'approuver le projet de programme de certificat en immobilier de l'Université du Québec en Outaouais (CA);
- Décision de ne pas faire de représentations particulières devant la Cour Suprême du Canada dans l'affaire *Halifax (Regional Municipality) c. Canada (Travaux publics et Services gouvernementaux)* (évaluation de propriété fédérale à vocation unique) (CE);

- Transmission d'un appel d'offres à tous les évaluateurs agréés en pratique privée pour la participation à la rédaction du *Guide de référence sur l'évaluation des immeubles verts* suite à la subvention accordée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Décision de retenir l'offre de services d'Eximmo pour la phase 1 des travaux sur la rédaction de ce Guide (CE);
- Décision d'adresser un avis aux évaluateurs agréés exerçant dans le secteur municipal les invitant à la prudence dans le choix technologique concernant la cueillette et la gestion des données ainsi que concernant l'utilisation d'une seule méthode d'évaluation aux fins de la confection du rôle municipal (CE);
- Décision d'inviter l'Institut canadien des évaluateurs (l'« ICE ») à relancer les discussions relatives à la couverture d'assurance de la responsabilité professionnelle des évaluateurs agréés membres de l'ICE (CE);

Décisions de nature politique ou publique

- Décision d'entériner le projet d'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des évaluateurs agréés et des experts en évaluation immobilière, membres du Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière (France) (CA);
- Motion de remerciements aux administrateurs sortants (CA et CE);
- Attribution du prix *Engagement* de l'Ordre à Richard Lahaye, É.A. (CE);
- Attribution du prix *Mérite* du Conseil interprofessionnel du Québec à Alain Raby, É.A. (CE);

Décisions de nature administrative

- Adoption des états financiers annuels 2010-2011 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2011-2012 (CA et CE);
- Nomination de l'actuaire et du vérificateur pour le Fonds d'assurance (CA);
- Décision d'augmenter à 25 \$ les frais afférents au paiement de la cotisation en deux versements (CE);
- Décision de porter à 718 \$ la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, en application de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des membres le 16 octobre 2010 (CE);
- Approbation de la *Politique de frais pour la publicité d'activités de formation des organismes partenaires* (CE);
- Résolution autorisant les signatures bancaires (CA);
- Approbation de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des relevés de portefeuille du fonds de stabilisation (CE);
- Approbation de la facture d'AXA Assurances (CE).



Membres des comités de l'Ordre 2011-2012

Le comité d'inspection professionnelle

- Yves Godin, É.A., président
- Jean Beaudet, É.A.
- Simon Bernard, É.A.
- Jean-François Boutin, É.A.
- Jacques Dubé, É.A.
- Jacques Laroche, É.A.
- Sylvain Leclair, É.A.
- Alain Olivier, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et inspectrice
- André Besner, É.A., inspecteur adjoint (à compter du 24 février 2012)
- Gérard Brahic, É.A., inspecteur adjoint
- Mario Pilote, É.A., inspecteur adjoint (à compter du 19 mai 2011)

Le bureau du syndic

- Michel Fournier, É.A., syndic
- Pierre Marchand, É.A., syndic adjoint (jusqu'au 19 mai 2011)
- Denis Savoie, É.A., syndic adjoint (à compter du 3 octobre 2011)

Le conseil de discipline

- M^e Jean-Guy Gilbert, président (à compter du 5 mars 2012)
- M^e Jean-Guy Légaré, président (jusqu'au 5 mars 2012)
- Jean-Luc Bélanger, É.A.
- Jean-Guy Bernard, É.A.
- Sylvain Bernèche, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- Francine Godin, É.A.
- Serge Lachance, É.A.
- Richard Lahaye, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.
- Donald Prévost, É.A.
- Pierre Turcotte, É.A.
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le comité de révision

- Régis Bonneau, É.A.
- Claude A. Chevalier, É.A.
- Josée De Repentigny, É.A.
- Pierre Delisle, représentant du public (à compter du 24 novembre 2011)
- Jean-Louis Laberge, représentant du public
- Suzanne Lalonde, représentante du public
- Pauline Leblond, représentante du public (à compter du 3 octobre 2011)
- Christine Lemelin, représentante du public (à compter du 3 octobre 2011)
- Julien Letartre, représentant du public (du 3 octobre 2011 au 24 novembre 2011)
- Bernard Marois, É.A.
- Alain Paradis, É.A.
- Mario Pilote, É.A. (jusqu'au 19 mai 2011)
- Dominique Robillard, É.A.
- Hélène Turgeon, représentante du public (à compter du 3 octobre 2011)
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le conseil d'arbitrage des comptes

- Bruno Beckers, É.A., président
- Sonya Auclair, É.A.
- Alexandre Bessette, É.A. (à compter du 19 mai 2011)
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Francine Godin, É.A.
- Nicol Guay, É.A.
- Milad Jabbour, É.A. (à compter du 19 mai 2011)
- Denis Savoie, É.A. (jusqu'au 3 octobre 2011)
- Luc Tremblay, É.A. (à compter du 19 mai 2011)
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le comité des requêtes

- Diane Blais, É.A.
- Amélie Bouchard, É.A.
- Claudine Carré, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Louis Garant, É.A.
- Serge Lachance, É.A.
- Richard Lahaye, É.A.

- Pierre Laliberté, É.A.
- Marc-André Leblanc, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.
- Pierre Marchand, É.A. (jusqu'au 19 mai 2011)
- Sylvain Méthot, É.A.
- Donald Prévost, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Gérald Savary, É.A.
- Denis Savoie, É.A. (jusqu'au 3 octobre 2011)
- Jacques G. Tremblay, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Le comité d'admission

- Bryan L'Archevêque, É.A., président
- Amélie Bouchard, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Sébastien Fraser, É.A.
- Mélanie Laplante, É.A.
- Christine Paquin, É.A.
- Josée Laporte, secrétaire

Le comité de formation continue

- Richard Côté, É.A., président, 2^e vice-président responsable de la formation (jusqu'au 19 mai 2011)
- Martine Sirois, É.A., présidente, 2^e vice-présidente responsable de la formation (à compter du 19 mai 2011)
- Sonya Auclair, É.A., représentante de l'AEMQ
- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMROT
- Guylaine N. Cormier, É.A.
- Sébastien Jean, É.A.
- Bryan L'Archevêque, É.A.
- Annie Labbé, É.A.
- Marc Laroche, É.A.
- Patricia Landry, secrétaire

Le comité de la formation

- Francine Fortin, É.A., présidente, OEAQ
- Richard Côté, É.A., 2^e vice-président, responsable de la formation, OEAQ (jusqu'au 19 mai 2011)
- Martine Sirois, É.A., 2^e vice-présidente, responsable de la formation, OEAQ (à compter du 19 mai 2011)
- Claude Rompré, direction des programmes d'études et de la recherche, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Unsal Ozdilek, responsable du certificat en immobilier et de la Chaire SITQ-Immobilier, UQAM
- Céline Viau, secrétaire, OEAQ

Le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM)

- Gérard Brahic, É.A. (jusqu'au 19 mai 2011)
- Richard Côté, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- Claude Laramée, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Comités reliés aux normes de pratique professionnelle

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle

- Jean-Luc Bélanger, É.A.
(seulement pour les dossiers en expropriation)
- Gérard Brahic, É.A.
- Richard Côté, É.A., 1^{er} vice-président responsable de l'éthique professionnelle (à compter du 19 mai 2011)
- Gérard D'Aoust, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Michel Fournier, É.A., syndic
- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Pierre Gosselin, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A., 1^{er} vice-président responsable de l'éthique professionnelle (jusqu'au 19 mai 2011)
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Jules Mercier, É.A.
- André Morin, É.A.
- Alain Raby, É.A.
- Serge Robert, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Le comité mixte sur l'harmonisation des normes pancanadiennes (représentants de l'Ordre)

- Gérard D'Aoust, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Jules Mercier, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Le comité mixte sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts (représentants de l'Ordre)

- Pierre Belle-Isle, É.A. (à compter du 19 mai 2011)
- Benoît Egan, É.A.
- Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- Pierre Laliberté, É.A.
- André Morin, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Le comité *ad hoc* sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ

- Francyne Bélanger, É.A. (à compter du 19 avril 2011)
- Martin De Rico, É.A.
- Jean-François Gilbert, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Jocelyn Martin, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Le comité *ad hoc* sur les normes de pratique professionnelle en évaluation municipale

- Simon Bernard, É.A. (jusqu'au 13 juillet 2011)
- Gérard Brahic, É.A.
- Richard Côté, É.A., 1^{er} vice-président, responsable de l'éthique professionnelle, (à compter du 19 mai 2011)
- Alain Fontaine, É.A. (jusqu'au 15 février 2012)
- Michel Fournier, É.A., syndic
- Pierre Gosselin, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A., 1^{er} vice-président, responsable de l'éthique professionnelle, (jusqu'au 19 mai 2011)
- Claude Laramée, É.A.
- Jacques Laroche, É.A.
- Sylvain Leclair, É.A.
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Alain Olivier, É.A.
- Alain Raby, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Comités du MAMROT

Le comité sur l'élaboration de solutions aux problématiques d'évaluation foncière des immeubles industriels au Québec (désuétude externe de marché et l'article 65 de la *Loi sur la fiscalité municipale*)

- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMROT
- Richard Chabot, É.A., invité par le MAMROT (à compter du 1^{er} juin 2011)

- Luc Girouard, É.A., représentant de l'Ordre
- Pierre Gosselin, É.A., représentant de l'Ordre
- Christiane Guimond, É.A., représentante de l'Ordre
- Julie Laflamme, É.A., représentante du MAMROT
- Jules Mercier, É.A., représentant de l'Ordre
- Alain Raby, É.A., représentant du MAMROT
- Gaetano Rondelli, É.A., invité par le MAMROT

Le comité sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec (à compter du 22 septembre 2011)

- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMROT
- Bernard Côté, É.A., invité par le MAMROT
- Richard Côté, É.A., représentant de l'Ordre
- Marcel Godbout, É.A., invité par le MAMROT
- Normand Godbout, É.A., invité par le MAMROT
- Christiane Guimond, É.A., représentante de l'Ordre
- Claude Guindon, É.A., invité par le MAMROT
- Michèle Leroux, É.A., invitée par le MAMROT
- Jocelyn Potvin, É.A., invité par le MAMROT
- Alain Raby, É.A., représentant du MAMROT
- Benoît G. Roy, É.A., invité par le MAMROT
- Stéphan Roy, É.A., invité par le MAMROT
- Régis Savard, É.A., invité par le MAMROT

Le comité de révision du Code de déontologie des membres de l'OEAQ

- Marie-Hélène Cadrin, É.A.
- Geneviève Chabot, É.A.
- Richard Côté, É.A., 1^{er} vice-président, responsable de l'éthique professionnelle (à compter du 19 mai 2011)
- Gérard D'Aoust, É.A.
- Michel Fournier, É.A., syndic
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Pierre Goudreau, É.A., 1^{er} vice-président responsable de l'éthique professionnelle (jusqu'au 19 mai 2011)
- Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles
- Annie Labbé, É.A.
- Richard Lahaye, É.A.
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Pierre Marchand, É.A.
- Josée Proulx, É.A.
- Pierre Turcotte, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le comité de gestion immobilière

- Francine Guérin
- André Lanoue
- Claude Laramée, É.A. (à compter du 19 mai 2011)
- Sophie Laverdure, É.A.
- Annie Lavigne, É.A., présidente (à compter du 19 mai 2011)
- Pierre Potvin, É.A., président (jusqu'au 19 mai 2011)
- René Rivard, É.A.
- Anne-Marie Salich, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale

Le comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée (jusqu'au 19 mai 2011)

- Denis Bessette, É.A., président
- Claudine Carré, É.A.
- Réginald Crevier, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Serge Robert, É.A.
- Gérald Savary, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Collaborent aux travaux du comité sur SMI Éval+ :

- Marc-Antoine Bessette, É.A.
- François Guertin, É.A.

Nouveau comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée (à compter du 19 mai 2011)

Formé des administrateurs du Conseil d'administration issus du milieu privé

- Simon Beauchemin, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Martine Sirois, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Le comité d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres (pour les dossiers antérieurs à la mise en place du Fonds d'assurance)

Du comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée (jusqu'au 19 mai 2011) :

- Denis Bessette, É.A., président
- Claudine Carré, É.A.
- Réginald Crevier, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Serge Robert, É.A.
- Gérald Savary, É.A.

Du Conseil d'administration :

- Pierre Gosselin, É.A., trésorier, responsable des services aux membres
- Pierre Goudreau, É.A., 1^{er} vice-président, responsable de l'éthique professionnelle (jusqu'au 19 mai 2011)
- Bernard Marois, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Représentant de l'assureur :

- M. Louis Dussault, AXA Assurances

Le comité organisateur du Congrès 2012

- Nathalie Bédard, É.A.
- Amélie Bouchard, É.A.
- André Côté, É.A.
- Julie Dubé, É.A.
- Josée Laporte
- Denis Lebrun, É.A.
- Josée Rioux, É.A.
- Céline Viau
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le comité des relations avec les médias

- Francine Fortin, É.A., présidente
- Richard Côté, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Stéphane Roy, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Le comité d'accréditation pour l'inspection en bâtiment

- Francine Fortin, É.A., présidente
- Bernard Marois, É.A.
- Pierre Potvin, É.A.
- Patricia Landry, secrétaire

Le comité d'étude du programme du certificat en immobilier de l'Université du Québec en Outaouais (à compter du 26 mai 2011)

- Jean-Marc Couture, É.A.
- Francine Godin, É.A.
- Josée Laporte, coordonnatrice à l'admission
- Claude Laramée, É.A.
- Martine Sirois, É.A., 2^e vice-présidente, responsable de la formation
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ
- Patricia Landry, secrétaire

Comité d'inspection professionnelle

Créé en conformité aux articles 109 et 112 du *Code des professions*, le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession. Ce mandat est rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres.

Programme d'inspection professionnelle 2011-2012

- Poursuivre et finaliser quatre (4) dossiers en expertise privée débutés durant l'exercice financier 2010-2011;
- Procéder à une (1) ou deux (2) auditions de membres (expertise privée) dont les dossiers ont été étudiés durant l'exercice financier 2010-2011;
- Procéder à huit (8) visites de suivi ou de contrôle en expertise privée pour contrôler l'application des recommandations par les membres pour qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);
- Procéder à six (6) enquêtes particulières nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le CA ou le CIP a demandé une telle enquête (applicable à tous les champs de pratique);
- Procéder à une (1) visite de suivi ou de contrôle en évaluation municipale pour contrôler l'application des recommandations par les membres pour qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);
- Suspendre temporairement les nouvelles inspections dans le domaine municipal afin de produire de nouvelles normes de pratique professionnelle applicables à ce champ de pratique et ce, suite à la réforme de la réglementation municipale;
- Procéder aux nouvelles demandes d'enquêtes particulières nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le CA ou le CIP demanderait une telle enquête (applicable à tous les champs de pratique);
- Procéder aux auditions prévues par le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OEAQ* pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le CIP a observé des lacunes majeures (note D) ou graves (note E) (applicable à tous les champs de pratique);
- Répondre aux demandes d'explication provenant d'évaluateur(s) inspecté(s) concernant les remarques et commentaires du CIP transmis au(x) membre(s) et inclus dans le rapport de l'inspecteur.

Réalisations du comité d'inspection professionnelle en 2011-2012

Dans le cadre du *Programme de surveillance de la profession*, les inspecteurs de l'Ordre ont procédé à dix-sept (17) vérifications :

- Quatre (4) dossiers en expertise débutés lors de l'exercice antérieur ont été finalisés en 2011-2012;
- Sept (7) visites de suivi en expertise;
- Quatre (4) enquêtes particulières en expertise;
- Deux (2) membres ont fait l'objet d'un suivi de leurs dossiers, sans toutefois nécessiter une visite à leurs bureaux.

Pour les sept (7) visites de suivi et les quatre (4) enquêtes particulières, un questionnaire préalable à l'inspection (enquête) est transmis chaque fois à l'évaluateur concerné et par la suite, remis au CIP dûment complété. Pour chacune des inspections (et enquêtes), un rapport de vérification est dressé et transmis à l'évaluateur concerné.

Les membres du CIP se sont réunis quatre (4) fois : les 9 et 10 mai, le 6 octobre et le 15 décembre 2011 et ils ont tenu trois (3) conférences téléphoniques : les 7 et 11 juillet et le 30 août 2011. Outre ses réunions régulières, le CIP a procédé à une (1) audition le 22 juin 2011. Le CIP a également répondu à plusieurs demandes relatives aux recommandations transmises dans les rapports d'inspection professionnelle.

L'étude des dossiers au cours de cette année financière a mené à six (6) visites de suivi à faire en 2012-2013. Aucune imposition de stage de perfectionnement n'a été recommandée au comité exécutif de l'Ordre.

Une (1) visite de suivi et une deuxième audition ont été suspendues dans un dossier, le membre ayant démissionné de l'Ordre.

Des dossiers débutés en 2011-2012, quatre devront être finalisés au cours du prochain exercice.

Bureau du syndic

Selon les articles 116 et 122 du *Code des professions*, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6. du *Code des professions* prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

Dossiers des années antérieures toujours ouverts au 31 mars 2012 :	22
--	----

Nouvelles demandes d'enquête et de conciliation reçues en 2011-2012 :	22
---	----

Nombre total de membres visés :	21
---------------------------------	----

Nombre de décisions de porter plainte :	2
---	---

Nombre de décisions de ne pas porter plainte :	11
--	----

Le nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic :	5
--	---

Le nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période :	26
--	----

Conseil de discipline

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du *Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, notamment le *Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil de discipline a été saisi d'un (1) nouveau dossier. Il a par ailleurs tenu quatre (4) jours d'audience dans un autre dossier dont il a été saisi au cours de l'exercice financier précédent.

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3. du *Code des professions*, l'Ordre a constitué un comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2011-2012, le comité de révision a été saisi d'un (1) dossier dans lequel la décision du syndic adjoint de ne pas porter une plainte disciplinaire a été maintenue par le comité.



Conseil d'arbitrage des comptes

Adopté en conformité à l'article 88 du *Code des professions*, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés* prévoit la constitution d'un Conseil d'arbitrage des comptes.

Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2011-2012, le Conseil d'arbitrage des comptes n'a reçu aucune demande d'arbitrage.

Comité d'admission

Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au comité exécutif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage¹.

Cette année, le comité d'admission a tenu cinq (5) réunions : le 12 mai, le 21 juin, le 20 septembre, le 24 novembre 2011 et le 22 février 2012.

Le comité a supervisé le travail des conceptrices et correctrices de l'examen écrit d'admission tenu à Montréal et à Québec le 1^{er} octobre 2011 de même que la tenue de l'examen oral d'admission, à Montréal et à Québec, le 15 octobre 2011.

Examen d'admission 2011

Candidats inscrits à l'examen écrit :	52 *
Candidats ayant réussi l'examen écrit :	40
Candidats inscrits à l'examen oral (Montréal) :	29
Candidats inscrits à l'examen oral (Québec) :	18
Demandes de révision de note :	6

* Un candidat s'est inscrit mais ne s'est pas présenté à l'examen.

Demandes d'autorisation d'agir comme maître de stage	49
--	----

Équivalences de diplôme et de formation

Demandes d'équivalences reçues :	23
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation :	8
dont 3 possèdent des diplômes provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et ayant également suivi des cours au Québec	
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation sous réserve de suivre certains cours :	11
dont 1 possède des diplômes provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.	
Candidats dont l'équivalence de formation a été refusée :	4

¹ L'OEAQ n'a pas de règlement relatif à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux ni de règlement relatif à des certificats de spécialiste, ni de classe de membres.

Comité de formation continue

Le comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux évaluateurs agréés, aux stagiaires et aux partenaires. Il s'assure que le *Programme de formation professionnelle en évaluation (PFP)*, mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins. De plus, le comité offre annuellement un *Programme de formation continue (PFC)* varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

En 2011-2012, les membres du comité de formation continue se sont réunis trois (3) fois, soit le 8 juin et le 25 octobre 2011, ainsi que le 8 février 2012.

Les activités du comité ont été consacrées à l'évaluation des différents cours présentés par l'Ordre et à la sélection de nouvelles activités de formation pour le PFC.

La diffusion de la *Formation de transition relative à la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière* mise à l'avant par le MAMROT s'est poursuivie durant l'exercice financier 2011-2012. Le Module 1 a été offert à cinq (5) reprises, tandis que le nouveau Module 2 l'a été sept (7) fois.

Par ailleurs, cinq (5) autres nouveaux cours ont été ajoutés à la liste des cours du PFC, soit :

- *Le financement immobilier;*
- *MS Excel avancé pour l'immobilier et l'évaluation;*
- *Argus DCF TM avancé;*
- *Atelier sur la négociation – un cours d'une demi-journée, présenté à l'occasion des soupers de Noël de Montréal et de Québec. L'atelier sur la négociation a connu un tel succès qu'il en est découlé un cours de deux (2) jours sur la négociation qui sera offert durant l'exercice 2012-2013;*
- *La copropriété divisée en 3 heures - cours qui a précédé le Congrès 2012.*

Programme de formation continue

Les activités de formation continue ont réuni cette année près de 1 115 participants, dont environ 465 à Montréal, 415 à Québec et 235 dans les autres régions. L'Ordre a présenté onze (11) activités différentes de formation continue en 35 séances, pour un total de 46 jours et demi.

Ces activités ont été les suivantes :

- *Module 1 : Éléments de base caractérisant la modernisation;*
- *L'examen des titres immobiliers;*
- *Microsoft Excel pour l'immobilier et l'évaluation;*
- *Le financement immobilier;*
- *La lecture des baux commerciaux;*
- *Argus DCF avancé;*
- *MS Excel avancé pour l'immobilier et l'évaluation;*
- *Module 2 : Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles;*
- *Atelier sur la négociation (½ journée);*
- *La géomatique au service de l'évaluateur (Introduction);*
- *La copropriété divisée en 3 heures.*

Programme de formation professionnelle en évaluation

Les 34 jours de cours offerts dans le cadre du PFP ont généré 446 inscriptions, dont 350 à Montréal et 96 à Québec. Les sept (7) blocs de cours suivants étaient au programme et ont été répétés au besoin :

- *Évaluation municipale (ÉMUN);*
- *Méthode du coût (MCOÛ), parties A et B;*
- *Étude de cas (ÉCAS);*
- *Obligations professionnelles (OPRO), parties A et B;*
- *Évaluation de terrains et de terres agricoles (ÉTER);*
- *Méthode du revenu (MREV), parties A et B;*
- *Méthode de comparaison (MCOM).*

Le calendrier des cours du PFP (qui correspond à l'année scolaire) a été revu pour une meilleure répartition des blocs durant l'année. Le bloc ÉMUN qui était généralement offert au printemps sera dorénavant présenté en automne, après le bloc ÉTER.

Nos remerciements aux formateurs de l'Ordre

- Pour le *Programme de formation professionnelle* : MM. Marc Bergeron, Jean-Pierre Cadrin, Richard Côté, Jean-Marc Couture, Jean-Pierre Gagnon, Stéphane Hamelin, Sylvain Méthot, Alain Raby, Michel Raymond, Stéphan Roy, Paul Tougas, évaluateurs agréés, ainsi que M^e Elena Konson.
- Un mot de remerciement tout particulier aux deux formateurs du bloc MCOM – M. Stéphane Hamelin et M. Sylvain Méthot – qui ont décidé de présenter ce cours pour la dernière fois au printemps 2012, après plusieurs années de loyaux services. Leur contribution a été des plus appréciées.
- Pour le *Programme de formation continue*, édition 2011-2012 : MM. Jean-Pierre Cadrin, Jean-Marc Couture, René-Paul Dumont, a.-g., Alain Fontaine, Christian Guay, Dominic Fournier, Normand Godbout et Richard Lahaye, évaluateurs agréés, ainsi que M. Benoit Allaire, M^e François Brochu, M^e Howie Clavier, M. Bernard Gaudichon, M. Kevin Hughes, M. Martin Laroche, M. Jean-François Métivier et M. Patrice Tardif.

Comité de formation continue (suite)

Règlement sur la formation continue obligatoire

420 demandes de reconnaissance d'activités aux fins de la formation continue ont été reçues et traitées durant l'exercice 2011-2012.

Les membres sont devenus plus familiers avec l'onglet *Activités reconnues (PARF)* de la section des membres

du site Internet de l'Ordre, où se trouvent les tableaux des activités collectives reconnues admissibles ou en traitement, ce qui a permis de réduire les demandes de reconnaissance multiples pour une même activité.

Les nouveaux formulaires de demande, plus courts, ont été appréciés.

Comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM)

Formé des membres du CA qui oeuvrent en évaluation municipale, le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) identifie les meilleures ressources pour constituer des comités *ad hoc* selon les sujets à l'étude et conseille la présidence de l'Ordre.

Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec

Sous la responsabilité du MAMROT, ce comité a été formé en juillet 2011. Il a comme mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier pour implanter avec succès les nouvelles dispositions réglementaires et normatives relatives à la modernisation de l'évaluation foncière.

Il est composé d'évaluateurs agréés représentants du MAMROT et de l'Ordre ainsi que de représentants de plusieurs domaines concernés par l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière (tels que l'enseignement, le développement informatique, la gestion municipale, etc.).

Le comité a tenu deux (2) réunions le 22 septembre et le 28 novembre 2011. Les travaux se poursuivront en 2012-2013.

Comité ad hoc sur les normes de pratique professionnelle applicables au domaine de l'évaluation municipale

Composé d'évaluateurs agréés œuvrant dans le domaine de l'évaluation municipale, le mandat de ce comité est de revoir les normes en évaluation municipale de l'Ordre (normes 19 et 20) afin de les actualiser, suite à la modernisation de la réglementation sur le contenu des dossiers d'évaluation.

Durant cet exercice, sept (7) rencontres ont eu lieu (entre avril 2011 et février 2012).

Comité sur l'élaboration de solutions aux problématiques d'évaluation foncière des immeubles industriels au Québec (désuétude externe de marché et article 65 de la Loi sur la fiscalité municipale)

En mars 2009, un comité a été créé par le MAMROT concernant la désuétude externe de marché dans le domaine industriel. En novembre 2010, le mandat du comité a été modifié afin d'y ajouter un nouveau volet, soit celui de la révision de l'article 65 de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative à l'imposition des systèmes électrique et mécanique intégrés aux bâtiments industriels ou agricoles.

Ce comité technique, coordonné par le MAMROT, est formé de représentants de l'Ordre, de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (la FQM) et de l'industrie, auxquels s'ajoutent d'autres professionnels.

Deux (2) rencontres de ce comité se sont tenues les 1^{er} juin et 19 octobre 2011.

Problématiques de la hausse de taxes affectant les propriétés riveraines

Suite à l'intervention de groupes de propriétaires dans le dossier relatif à la problématique des importantes hausses de taxes foncières affectant certaines propriétés situées près des lacs et des cours d'eau du Québec, le MAMROT a mis en place en 2008 une « table ronde » réunissant les organismes concernés par cette problématique, soit l'OEAQ, l'AEMQ, l'UMQ, la FQM et l'Association des propriétaires fonciers du Québec (APFQ).

Au terme de plusieurs rencontres de consultation et après analyse de plusieurs études sur l'application de diverses alternatives au système fiscal actuel, le ministère déposait un premier rapport en novembre 2009, suivi d'un projet de loi à l'automne 2010 et d'un projet de loi au printemps 2012. L'Ordre participe activement à cette réflexion.

Comités reliés aux normes de pratique professionnelle

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle

Le mandat du comité réviseur des normes de pratique professionnelle est d'élaborer de nouvelles normes, mettre à jour les normes existantes et superviser les travaux reliés à la rédaction de normes, guides ou lignes directrices dans des domaines spécifiques de la pratique des évaluateurs agréés, afin de s'assurer qu'elles sont en adéquation avec le corpus général des normes de pratique professionnelle en vigueur.

Pour traiter de dossiers spécifiques, des comités *ad hoc* ont été créés. Ils sont composés d'évaluateurs agréés qui ont une expertise dans les divers domaines à l'étude.

Durant cet exercice, aucune réunion formelle n'a été tenue mais les membres du comité réviseur des normes de pratique professionnelle ont été sollicités à plusieurs reprises pour donner leur avis sur diverses questions venant des membres de l'Ordre et du public.

Le comité ad hoc sur l'élaboration des normes pour l'établissement de la JVM aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ

Ce comité, formé d'évaluateurs agréés représentants de l'Ordre et du ministère du Revenu du Québec, a comme mandat d'analyser la problématique relative à l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) des immeubles d'habitation et, s'il y a lieu, de produire un guide à l'intention des évaluateurs agréés pour le calcul de la JVM, en conformité avec les normes de pratique professionnelle de l'Ordre.

Quatre (4) réunions et deux (2) rencontres de travail ont eu lieu durant l'exercice financier 2011-2012. Lors de ces réunions, les membres ont continué leur réflexion sur les éléments relatifs à la problématique de l'établissement de la « juste valeur marchande » (JVM) des immeubles d'habitation dans les situations d'autoconstruction. Les travaux se poursuivront en 2012-2013.

Le comité ad hoc sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts

Le mandat de ce comité vise à développer un guide d'application pour l'évaluation des bâtiments qui se classent comme « immeubles verts » et qui se conforment à différents critères très précis de « développement durable ».

Suite à la transmission d'un appel d'offres à tous les évaluateurs agréés en pratique privée les invitant à participer à la rédaction du *Guide de référence sur l'évaluation des immeubles verts*, le comité exécutif de l'Ordre a sélectionné un cabinet d'évaluateurs agréés pour effectuer la phase 1 des travaux. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« TPSGC ») a accordé par ailleurs une subvention pour supporter les travaux de rédaction et de supervision.

Le 31 janvier 2012, une rencontre a eu lieu avec le cabinet d'évaluateurs sélectionné pour expliquer les attentes vis-à-vis du projet. Par la suite, le comité *ad hoc* s'est réuni à deux (2) reprises, soit les 5 et 21 mars 2012, afin de réviser le projet du *Guide* et transmettre ses recommandations. La nouvelle version du *Guide* a été transmise à l'Ordre le 31 mars 2012. Les travaux se poursuivront en 2012-2013 afin d'obtenir les commentaires de TPSGC et de l'Institut canadien des évaluateurs.

Le comité ad hoc sur l'harmonisation des normes pancanadiennes

Composé de représentants de l'Ordre et de l'Institut canadien des évaluateurs (ICE), le comité a comme mandat d'harmoniser les normes de pratique professionnelle de deux organisations en parallèle avec les normes internationales en évaluation.

En 2011-2012, une réorganisation interne a eu lieu au sein de l'ICE. Ainsi, le dossier des normes pancanadiennes a été mis en veille temporairement. Les travaux se poursuivront en 2012-2013.



Comité de révision du Code de déontologie

Considérant les nouvelles réalités en matière d'évaluation touchant la pratique des membres de tous les secteurs d'activités, le Conseil d'administration a formé, en automne 2010, le comité *ad hoc* de révision du *Code de déontologie des membres de l'OEAQ*. Ce comité est appelé à identifier les dispositions du *Code de déontologie* nécessitant une modification et à soumettre au Conseil d'administration un éventuel projet d'amendements.

Les travaux du comité visant à analyser chacune des dispositions du *Code de déontologie des membres de l'OEAQ* ont réuni les membres à deux (2) reprises, soit le 24 mai et le 21 septembre 2011. Les opinions se sont par ailleurs divisées quant à la question relative à la rémunération des services professionnels à pourcentage. Le Conseil d'administration sera donc appelé à trancher sur ce sujet qui revient de façon récurrente au sein de la profession. Par la suite, les membres du comité poursuivront l'analyse des autres dispositions du *Code de déontologie*.

Comité organisateur du Congrès 2012

Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès bisannuel de l'Ordre. Élaboration du contenu, choix des conférenciers, organisation, logistique, programme social et des invités, finances et commandites font partie de ses tâches.

L'organisation logistique et l'élaboration du programme du Congrès 2012 ont nécessité sept (7) réunions, soient : le 18 mai, le 8 juin, le 29 août, le 8 décembre 2011 et le 30 janvier, le 23 février et le 21 mars 2012. De plus, les conférences téléphoniques ont eu lieu le 23 juin, le 3 novembre 2011 et le 13 mars 2012.

Le Congrès 2012 sous le thème « *Misez sur LA ressource* » s'est déroulé du 22 au 24 mars 2012 dans la région de

Charlevoix, au Manoir Richelieu, dont la grande majorité des participants a certainement apprécié le cadre enchanteur.

Les efforts déployés par les membres du comité ont été largement récompensés si l'on en croit aux résultats du sondage d'appréciation effectué auprès des 234 congressistes. Ils ont particulièrement apprécié le contenu du programme consacré aux impacts des ressources naturelles, économiques et humaines sur le monde de l'immobilier et, surtout, leurs effets sur la pratique professionnelle des É.A. La note se situant entre « bon » et « excellent » a été attribuée à toutes les conférences, alors que les idées des activités sociales, particulièrement la peinture collective et le spectacle du groupe musical du vendredi soir, ont suscité beaucoup de commentaires positifs.

La relève

L'Ordre a tenu, le 7 février 2012, son traditionnel cocktail permettant des échanges sur les opportunités de carrière entre les évaluateurs agréés employeurs et les étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval.

Aussi, pour la première fois cette année, l'Ordre, en partenariat avec l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière, a organisé la *Simulation interuniversitaire* visant à promouvoir le programme de gestion immobilière de l'Université Laval auprès des étudiants des autres universités et des domaines connexes.

À cette occasion, la présidente de l'Ordre a remis le premier prix d'une valeur de 1 000 \$ à l'équipe gagnante.



Par ailleurs, les étudiants suivants se sont vu attribuer les bourses d'excellence de l'Ordre :

- Manon Levert, de l'Université Laval (Faculté des sciences d'administration, gestion urbaine et immobilière), le 12 avril 2011;
- Mathieu Tessier du Collège Montmorency (Techniques de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment), le 16 juin 2011.

Tableau des membres (au 31 mars 2012)

Évaluateurs agréés	
Nombre au début de l'exercice	1051
Réinscriptions	6
Nouveaux É.A.	40
Retraités	26
Radiés pour non-paiement des sommes dues	10
Radiés pour non-conformité au règlement sur la formation continue obligatoire	7
Retirés pour abandon	16
Décès	4
Total	1034

Registre des stagiaires	
Nombre au début de l'exercice	86
Nouveaux stagiaires	58
Stagiaire réinscrit	0
Stagiaires ayant réussi l'examen	40
Retirés pour non paiement	8
Retirés pour expiration de délai	3
Retiré à la demande du stagiaire	6
Total	87

Registre des étudiants	
Nombre au début de l'exercice	63
Nombre à la fin de l'exercice	43

Cotisation annuelle	
Membres	718 \$
Stagiaires	250 \$
Étudiants	0 \$

Répartition des membres selon le type d'entreprises	Membres	%
Firmes privées	529	51 %
Gouvernement et organismes parapublics	236	23 %
Municipalités	189	18 %
Institutions financières	31	3 %
Autres	49	5 %
Total	1034	100 %

Répartition des membres selon le sexe	Membres	%
Hommes	799	77 %
Femmes	235	23 %
Total	1034	100 %

Tableau des membres par régions	
Région 01 – Bas-Saint-Laurent	13
Région 02 – Saguenay–Lac-St-Jean	39
Région 03 – Capitale-Nationale	211
Région 04 – Mauricie	25
Région 05 – Estrie	32
Région 06 – Montréal	359
Région 07 – Outaouais	32
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	9
Région 09 – Côte-Nord	5
Région 10 – Nord-du-Québec	0
Région 11 – Gaspésie–Île-de-la-Madeleine	3
Région 12 – Chaudière-Appalaches	35
Région 13 – Laval	58
Région 14 – Lanaudière	19
Région 15 – Laurentides	46
Région 16 – Montérégie	118
Région 17 – Centre-du-Québec	14
Hors du Québec	16



LES ÉTATS FINANCIERS 2011-2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des évaluateurs
agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets des fonds d'administration et de stabilisation pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (« Fonds d'assurance ») d'où proviennent certains montants présentés à la note 10, ont été audités par un autre auditeur indépendant.

Dagenais, Lapierre, Simard et Associés SENCAL¹

Montréal, le 11 octobre 2012

¹ Par Chantal Lapierre, CPA auditeur, CA

Fonds d'administration

RÉSULTATS

Exercice clos le 31 mars

	2012 \$	2011 \$
Produits		
Cotisations	737 670	682 655
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre	100	5 241
Inspection professionnelle	4 000	2 000
Examens et admission	26 250	25 500
Formation	419 865	237 622
Congrès	181 852	202 286
Publicité et publications	25 712	31 113
Intérêts	481	132
Administration	56 864	51 294
Autres activités	46 722	18 508
	1 499 516	1 256 351
Charges par fonction – Annexes		
Discipline, révision et arbitrage et usurpation de titre (Annexe A)	100 703	76 856
Réglementation (Annexe B)	222 934	180 080
Inspection professionnelle (Annexe C)	84 402	86 557
Admission (Annexe D)	79 774	75 387
Formation (Annexe E)	362 885	246 719
Communication interne (Annexe F)	302 886	300 506
Communication externe (Annexe G)	38 879	48 868
Promotion auprès de la relève (Annexe H)	4 813	9 728
Direction générale (Annexe I)	166 972	176 913
	1 364 248	1 201 614
Excédent des produits sur les charges avant autres comités et projets spéciaux	135 268	54 737
Autres comités et projets spéciaux (Annexe K)	40 360	42 377
Excédent des produits sur les charges	94 908	12 360

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice clos le 31 mars

				2012	2011
				\$	\$
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations (note 7)	Non grevés d'affectations	Total	Total
Solde au début	61 676	3 280	24 949	89 905	77 545
Excédent des produits sur les charges	(20 015)	-	114 923	94 908	12 360
Acquisition d'immobilisations	5 242	-	(5 242)	-	-
Solde à la fin	46 903	3 280	134 630	184 813	89 905

Fonds d'administration

BILAN
au 31 mars

2012
\$

2011
\$

Actif

Éléments à court terme

Encaisse	393 314	353 251
Placements temporaires, au coût, 0,3 % et 0,4 % (0,4 % en 2011)	150 000	50 000
Débiteurs	193 066	136 097
À recevoir du fonds de stabilisation, sans intérêt	10 897	-
Frais payés d'avance	10 653	12 541
	757 930	551 889

Immobilisations (note 4)

46 903	61 676
804 833	613 565

Passif

Éléments à court terme

Créditeurs et charges à payer	382 362	255 099
Dû au fonds de stabilisation, sans intérêt	-	2 001
Revenus reportés	237 658	266 560
	620 020	523 660

Solde du fonds

Investis en immobilisations	46 903	61 676
Grevés d'affectations	3 280	3 280
Non grevés d'affectations	134 630	24 949
	184 813	89 905
	804 833	613 565

Engagements (note 8)

Au nom du Conseil d'administration



Administratrice



Administrateur

Fonds stabilisation

RÉSULTATS

Exercice clos le 31 mars

	2012 \$	2011 \$
Produits		
Cotisations des assurés	-	168 626
Revenus de placements	27 600	49 288
Perte non matérialisée	(127)	(13 482)
	27 473	204 432
Charges		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	257 749	-
Honoraires du courtier d'assurances	-	66 667
Honoraires professionnels	2 279	7 540
Honoraires de gestion	10 987	31 146
Amortissement des immobilisations	6 296	-
	277 311	105 353
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(249 838)	99 079

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice clos le 31 mars

EVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice clos le 31 mars

	2012	2011			
	\$	\$			
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations (note 7)	Non grevés d'affectations	Total	Total
Solde au début	-	636 649	(25 921)	610 728	2 731 742
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(6 296)	-	(243 542)	(249 838)	99 079
Acquisition d'immobilisations	29 258	-	(29 258)	-	-
Cession des actifs nets non grevés d'affectations	-	-	-	-	(2 220 093)
Affectation d'origine externe (note 7)	-	(329 436)	329 436	-	-
Solde à la fin	22 962	307 213	30 715	360 890	610 728

Fonds de stabilisation

BILAN
au 31 mars

	2012 \$	2011 \$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	41 329	196 373
Intérêts à recevoir	3 266	3 342
À recevoir du fonds d'administration, sans intérêt	-	2 001
	44 595	201 716
Immobilisations (note 4)	22 962	-
Placements à long terme (note 5)	306 230	413 581
	373 787	615 297
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 000	4 569
Dû au fonds d'administration, sans intérêt	10 897	-
	12 897	4 569
Solde du fonds		
Investis en immobilisations	22 962	-
Affectations d'origine externe (note 7)	307 213	636 649
Non grevés d'affectations	30 715	(25 921)
	360 890	610 728
	373 787	615 297

Au nom du Conseil d'administration



Administratrice



Administrateur

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars

1 Statut constitutif et nature des activités

La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec, constituée par la Loi 104 en 1969, est à l'origine de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Régi par le *Code des professions* depuis 1973, l'Ordre a dès lors pour mission première la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. De plus, l'Ordre doit contrôler l'utilisation du titre d'évaluateur agréé par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande.

Par ailleurs, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 Modifications futures de méthodes comptables

Normes comptables pour les organismes à but non lucratif

Le 30 novembre 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié les nouvelles normes comptables pour les organismes à but non lucratif. Ces nouvelles normes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012, mais une adoption anticipée est permise. L'organisme évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces nouvelles normes.

3 Principales méthodes comptables

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Actifs financiers et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'ICCA relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat dans le but de réaliser un profit. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus, les cotisations sont constatées mensuellement et les revenus de placement sur une base d'exercice.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière :

Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège de l'Ordre et de son personnel.

Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 250 000 \$ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars

Le fonds est augmenté par une ristourne annuelle sur des cotisations payées par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des résultats et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

À l'automne 2010, les organismes de réglementation ont approuvé le projet de création du Fonds d'assurance de l'Ordre. Ainsi, le Fonds d'assurance a officiellement démarré ses activités le 23 octobre 2010 suite à l'autorisation du ministre des Finances de permettre à l'Ordre d'assurer la responsabilité professionnelle de ses membres et suite à l'émission du permis d'assureur par l'Autorité des marchés financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement, taux et périodes suivants :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %
Service en ligne	Linéaire	6 ans
Relève – Production CD ROM	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues pour les services à rendre aux membres imputables au prochain exercice.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges suivantes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et charges sociales : au prorata de l'estimation du temps consacré à la fonction.

Frais généraux : au prorata des autres charges consacrées à la fonction.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance. Sur recommandation des membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds d'assurance et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds d'assurance est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, il n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 10.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars

4 Immobilisations

	2012 \$		2011 \$	
	Coût	Valeur nette	Coût	Valeur nette
Fonds d'administration				
Mobilier de bureau	132 542	18 892	127 300	17 719
Équipement informatique	11 230	-	11 230	964
Service en ligne	89 894	28 011	89 894	42 993
Relève – Production CD ROM	12 810	-	12 810	-
	246 476	46 903	241 234	61 676
Fonds de stabilisation				
Mobilier de bureau	9 230	7 384	-	-
Améliorations locatives	20 028	15 578	-	-
	29 258	22 962	-	-

5 Placements à long terme

	2012 \$	2011 \$
Fonds de stabilisation		
Obligations et titres à revenu fixe (coût : 258 471 \$; 365 695 \$ en 2011)	306 230	413 581
Placements échéant au cours du prochain exercice	-	-
	306 230	413 581

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'acquisition de placements pour un montant de 114 484 \$ et en a disposé pour un montant de 353 092 \$.

6 Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'un crédit d'exploitation autorisé de 50 000 \$, renouvelable le 31 juillet 2012, au taux de base canadien de la banque majoré de 1,25 %, garanti par une hypothèque mobilière de 1^{er} rang au montant de 50 000 \$ sur les placements temporaires. Le solde inutilisé au 31 mars 2012 est de 50 000 \$.

7 Affectations d'origine externe

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 307 213 \$ (636 649 \$ en 2011) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars

Fonds d'administration, affectation à la formation

Suite à la fermeture du fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMSL – OEAO – AEMQ, l'Ordre s'est engagé à conserver un solde minimum de 15 000 \$ pour la formation.

Considérant la mise en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAO* et le développement de plusieurs activités de formation liées à l'évaluation municipale, il a été convenu de puiser à même ce fonds d'affectation pour financer le développement de ces activités, et donc, de le diminuer en conséquence.

8 Engagements

L'Ordre est engagé, d'après des baux à long terme, pour ses locaux. Ces baux échoient en novembre 2015. Les loyers futurs totalisent 400 165 \$ et comprennent les versements minimums suivants pour les quatre prochains exercices :

2013	109 136 \$
2014	109 136 \$
2015	109 136 \$
2016	72 757 \$

9 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

10 Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance au 31 décembre 2011 :

	2011 \$	2010 \$
Total de l'actif	3 276 887	2 751 198
Total du passif	1 013 680	496 855
Actifs nets	2 263 207	2 254 343
Revenus	1 426 912	531 231
Dépenses	1 552 192	496 981
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 001 800	(2 641)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 090 992)	(1 300)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	2 220 093

Informations sur les opérations :

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé 26 435 \$ (5 476 \$ en 2011) de frais d'administration. Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

De plus, le solde des débiteurs inclut un montant de 8 513 \$ (7 338 \$ en 2011).

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars

11 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'organisme sont détenus à des fins de transactions.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres et autres clients dans le cours normal de ses activités et ne court pas un risque important à l'égard d'un membre en particulier. L'Ordre croit que le risque de crédit est limité quant à ses comptes clients. Les pertes potentielles sont couvertes, s'il y a lieu, par une provision pour créances douteuses et la charge est imputée aux résultats.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur marchande.

12 Informations sur le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, la gestion de son capital consiste à exécuter sa mission.

En vertu de l'entente entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés, l'Ordre doit conserver les fonds nécessaires pour couvrir les franchises des trois dernières années de couverture.

13 Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2012.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

FONDS D'ADMINISTRATION

	2012 \$	2011 \$
Annexe A – Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre		
Salaires et charges sociales	4 559	7 532
Honoraires - Bureau du syndic et procureur	66 953	50 026
Tenue des dossiers, cessation d'exercice	1 819	337
Frais de conseil de discipline	4 654	1 614
Frais de conseil d'arbitrage	-	193
Frais de syndic et d'experts	2 074	814
Frais de poursuite pour usurpation de titre	3 586	2 069
Quote-part des frais généraux	17 058	14 271
	100 703	76 856
Annexe B – Réglementation		
Salaires et charges sociales	68 713	95 865
Salaires et charges sociales - assurance de la responsabilité professionnelle	126 455	50 442
Application de règlements	-	338
Quote-part attribuable au fonds de stabilisation	(10 000)	-
Quote-part des frais généraux	37 766	33 435
	222 934	180 080
Annexe C – Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	45 471	39 028
Honoraires	17 173	23 265
Programme d'inspection	2 699	2 416
Frais de comité d'inspection et frais de sténographie	4 761	5 779
Quote-part des frais généraux	14 298	16 069
	84 402	86 557
Annexe D – Admission		
Salaires et charges sociales	54 115	48 813
Examens	10 300	10 651
Frais de comités	1 843	1 696
Entente France-Québec	-	229
Quote-part des frais généraux	13 516	13 998
	79 774	75 387

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

FONDS D'ADMINISTRATION

	2012 \$	2011 \$
Annexe E – Formation		
Salaires et charges sociales	66 955	68 607
Frais de programme	232 182	131 011
Frais de comité et de projet de mise à jour	1 315	1 295
Mauvaise créance	960	-
Quote-part des frais généraux	61 473	45 806
	362 885	246 719
Annexe F – Communication interne		
Salaires et charges sociales	68 067	61 804
Publications	28 287	24 501
Tournée régionale et événements spéciaux	-	1 346
Dépenses congrès	125 243	138 809
Autres activités	29 981	18 253
Quote-part des frais généraux	51 308	55 793
	302 886	300 506
Annexe G – Communication externe		
Salaires et charges sociales	21 010	25 561
Services en ligne	5 084	4 636
Matériel promotionnel	240	3 005
Publicité et relations publiques	5 958	6 593
Quote-part des frais généraux	6 587	9 073
	38 879	48 868
Annexe H – Promotion auprès de la relève		
Salaires et charges sociales	1 415	1 315
Publicité, matériel et activité de promotion	383	2 270
Bourse d'étude	2 200	2 200
Amortissement des immobilisations	-	2 136
Quote-part des frais généraux	815	1 807
	4 813	9 728

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

FONDS D'ADMINISTRATION

	2012 \$	2011 \$
Annexe I – Direction générale		
Salaires et charges sociales	118 817	123 751
Conseil d'administration et comité exécutif	17 986	19 318
Frais de formation	1 545	997
Frais d'élection	340	-
Quote-part des frais généraux	28 284	32 847
	166 972	176 913

Annexe J – Frais généraux répartis par nature		
Locaux, taxes et entretien	119 920	95 158
Représentation et déplacements	3 831	6 811
Poste et messagerie	15 630	22 995
Honoraires de contentieux	516	6 844
Documentation, abonnements et cotisations	6 811	4 473
Fournitures de bureau	14 066	20 713
Télécommunications	14 132	20 639
Honoraires de comptabilité et informatique	1 047	2 506
Cotisations et activités CIQ - OPQ	9 448	7 702
Honoraires de vérification	14 010	6 910
Assurances	8 165	10 611
Intérêts et services bancaires	10 351	4 026
Amortissement des immobilisations	20 015	21 577
	237 942	230 965

Annexe K – Autres comités et projets spéciaux		
Salaires et charges sociales	12 756	20 237
Frais de comités	459	2 069
Projets spéciaux	20 308	12 205
Quote-part des frais généraux	6 837	7 866
	40 360	42 377



415, rue St-Antoine Ouest
Bureau 450
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281-9888 ou
1 800 9 VALEUR (1 800 982-5387)

Télec. : 514 281-0120
Courriel : oeaq@oeaq.qc.ca
Site Internet : www.oeaq.qc.ca



ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC